

Motion du groupe PLRT-PDCT : « Pour un centre médical sur le territoire de la Tène »

Constat :

La Tène est une commune en pleine expansion, tant dans sa population avec de nouveaux quartiers d'habitation en réalisation ou en projet, que par des entreprises à venir par un pôle économique.

La population s'élève à 5'172 habitants (état au 31.07.2020).

Or, notre commune ne compte actuellement plus qu'un médecin généraliste sur son territoire alors qu'il y en avait trois dans les années 2000. Notre population est vieillissante comme c'est le lot de notre pays et de notre continent.

Étude et moyens :

Dans un passé récent, le Conseil communal a étudié la possibilité de réaliser un centre médical sur le territoire de La Tène. À notre connaissance, aucune étude n'a abouti. Nous demandons au Conseil communal de poursuivre les démarches pour la mise en place d'un centre médical sur le territoire de La Tène et lui suggérons les moyens suivants :

- Réserver les anciens locaux des pompiers à Marin actuellement vacants et dont la commune est propriétaire ;
- Offrir des loyers attractifs durant les premières années d'exploitation du centre médical ce afin de faciliter son lancement ;
- Suggérer à des promoteurs immobiliers, lors d'examen des permis de construire, de prévoir un centre médical dans le projet et, dans ce cas, se porter garant du paiement du loyer pour les premières années d'exploitation ;

- Cibler des locaux ou des projets de construction bien desservis par les transports publics et facile d'accès pour les personnes à mobilité réduite, mais également pourvus de places de parc ;
- Contacter des médecins de la région afin de les solliciter dans la participation à ce projet et les soutenir dans les démarches en jouant un rôle fédérateur, de « facilitateur » et de mise en réseau suivant, par exemple, le projet du Landeron qui est une réussite ! ;
- Coordonner les efforts avec les Communes voisines de Saint-Blaise, d'Hauterive et d'Enges avec lesquelles nous envisageons de fusionner.

Procédure

- Au sens de l'article 72a de notre règlement général de Commune (RGC), nous admettons déjà qu'un délai de 6 mois n'est pas réaliste pour délivrer un rapport donnant les résultats de l'étude et accordons déjà un délai d'une année pour nous remettre un rapport sur les démarches entreprises et le succès obtenu.

La Tène, le 27 août 2020

Signataires :

Jérôme Amez-Droz
Président PLRT

Ted Smith
Chef de groupe PLRT-PDC

Laurent Amez-Droz
Conseiller général PLRT